

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_102-DE

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/102

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

M. Muriel GARAU

Objet :

**COMMUNE DE REILLANNE
Reversement de fiscalité**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU l'article L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les ordonnances n°2020-330, n°2020-336 et n°2020-391.

CONSIDERANT la demande de la commune de REILLANNE

CONSIDERANT que la Communauté de communes accompagne la municipalité dans le programme de réhabilitation de l'ilot bâti dénommé « le château » dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

n° 2023/102

Objet : COMMUNE DE REILLANNE
Reversement de fiscalité

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'acheter à l'Etablissement Public Foncier Régional les biens immobilier que celui-ci a acquis.

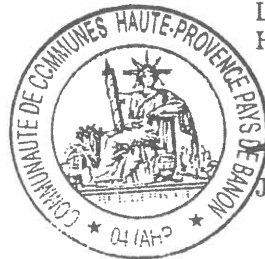
CONSIDERANT l'état actuel de la trésorerie de la Commune

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

- ✚ **DECIDE** de verser une subvention de 117 700 € à la commune de REILLANNE,
- ✚ **DIT** qu'il convient de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Article	Montant	Article	Montant
DF 657341 Subvention de fonctionnement aux communes membres	- 117.700 €	DF 739215 Reversement de fiscalité	+ 117.700 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_103-DE

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/103

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 11/12/2023

Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES

Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON

M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN

M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON

M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE

M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN

M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER

M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS

Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE

Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.

M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION

M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX

M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE

M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE

M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN

Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET

Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT

M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : Maison de Services Au Public
Création de poste

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8

VU le tableau des emplois et des effectifs

VU la Loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires.

VU la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

n° 2023/103

**Objet : Maison de Services Au Public
Création de poste**

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux attentes des habitants dans divers domaines : social, administratif, rapport avec les administrations.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

↓ **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation de la catégorie C à temps complet (35h) à compter du 01/01/2024.

↓ **DIT** que le poste pourra être accessible aux grades d'emplois suivants :

- | | |
|--|--|
| - adjoint territorial d'animation | - adjoint administratif territorial |
| - adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe | - adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| - adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe | - adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |

↓ **SOLLICITE** les financements de :

- L'Etat au titre du F.N.A.D.T et autres
- La Banque des territoires
- Ainsi que des organismes para publics notamment la Caisse des Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_104-DE

n° 2023/104

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

- Date de la convocation : Le 11/12/2023
- Date d'affichage : Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : Service Général – Création de poste de chef de projet Petites villes de Demain

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8

VU le tableau des emplois et des effectifs

VU la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3

VU le Décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26/01/1984 modifiée portant disposition statutaire à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

n° 2023/104

Objet : Service Général – Création de poste de chef de projet Petites villes de Demain

VU le Décret n°2015-1912 du 29/12/2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels.

VU la Loi n°2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relative à la fonction publique.

VU que la Commune de BANON a été sélectionnée pour les Petites Villes de Demain.

CONSIDERANT que pour piloter ce programme et garantir la bonne réalisation des actions qui en découlent, il est demandé de recruter un chef de projet.

CONSIDERANT que ce poste bénéficie d'un financement variable de l'ANCT, de la Banque des Territoires et/ou de l'ANAH à hauteur de 75% du coût du salaire net du chef de projet auquel s'ajoutent les cotisations sociales et patronales.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE la création d'un poste de chef de projet Petites Villes de Demain en qualité d'agent titulaire et non titulaire sur un emploi de catégorie B et C, à temps complet, à compter du 01/01/2024

AUTORISE le Président à :

- Procéder au recrutement du chef de projet Petites Villes de Demain.
- Solliciter le financement du poste
- Signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers relatif à cette prise de décision.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_105-DE

n° 2023/105

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ **Date de la convocation :**

Le 11/12/2023

▪ **Date d'affichage :**

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : EXTENSION DE LA CONFISERIE LEBLANC
Demande de financement

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'extension de la Confiserie Leblanc à BANON.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et social.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT la création d'emplois annoncée par l'entreprise.

CONSIDERANT la situation de l'emploi sur le territoire du pays de Banon

n° 2023/105

Objet : EXTENSION DE LA CONFISERIE LEBLANC
Demande de financement

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 1 000 000 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat	Région	Autofinancement
1 000 000 € HT 1 200 000 € TTC	300 000 €	300 000 €	400 000 € HT 600 000 € TTC

SOLLICITE le concours financier de l'Etat et du Conseil Régional.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_106-CC

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/106

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAUULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE DAUPHIN
Demande de financement

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques de DAUPHIN.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et social.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT les candidatures à l'installation.

CONSIDERANT l'absence de terrain dans le Parc d'activités Economiques de Pitaugier.

n° 2023/106

**Objet : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE DAUPHIN
Demande de financement**

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 400 000 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat	Autofinancement
400 000 € HT 480 000 € TT	100 000 €	300 000 € HT 380 000 € TTC

SOLLICITE le concours financier de l'Etat.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_107-DE

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/107

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

M. Muriel GARAU

Objet :

**DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE PAR UN FORAGE A DAUPHIN
Demande de financement**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet de diversification et renforcement de la ressource en eau potable par un forage à DAUPHIN.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan environnemental.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT qu'elle permet de diversifier la ressource tout en assurant la continuité du service.

CONSIDERANT les problèmes récurrents induits par les livraisons d'eau provenant du barrage de la Laye et les risques sanitaires induits.

n° 2023/107

Objet : DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE PAR UN FORAGE A DAUPHIN
Demande de financement

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 169 000 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat	Autofinancement
169 000 € HT 202 800 € TT	100 000 €	69 000 € HT 102 800 € TTC


SOLLICITE le concours financier de l'Etat.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_108-DE

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/108

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

M. Muriel GARAU

Objet :

**REHABILITATION DE LA MAISON DE LA PLACE DITE « MAIRIF » A REILLANNE
Demande de financement**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la maison de la place dite « Mairif » à REILLANNE

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et social.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans un programme plus global porté par la Commune et dénommé Réhabilitation de l'îlot dit « Le Château »

CONSIDERANT la démarche qui permet de produire du logement par réhabilitation d'une friche.

CONSIDERANT le maintien d'un service essentiel pour les habitants du territoire.

n° 2023/108

Objet : REHABILITATION DE LA MAISON DE LA PLACE DITE « MAIRIF » A REILLANNE
Demande de financement

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 268 535 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat PLUS	Autofinancement
268 535€ HT 295 388 € TTC	10 200 €	258 335 € HT 285 188 € TTC

SOLLICITE le concours financier de l'Etat dans le cadre du PLUS

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/109

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_109-DE

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU la Loi n°2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

CONSIDERANT que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la Loi 2023-175 du 10/03/2023.

n° 2023/109

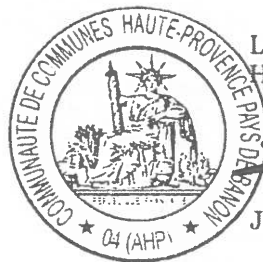
Objet : ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DIT qu'un débat au sein du conseil de communauté a eu lieu.

DIT que des propositions sont possibles mais nécessitent réflexion.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPTEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_110-DE

n° 2023/110

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation :

Le 11/12/2023

▪ Date d'affichage :

Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAUT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

M. Muriel GARAU

Objet :

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET ATELIERS A ST MARTIN-LES-EAUX
Signature des marchés – lots 1 – 2 – 5 et 6

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT sa délibération n°2023-73bis autorisant la signature des marchés pour l'opération citée en objet, autorisant la négociation pour les lots 1 et 2 et déclarant infructueux les lots 5 – 6 et 10.

CONSIDERANT la négociation des lots 1 et 2.

CONSIDERANT le résultat de cette négociation.

CONSIDERANT l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le classement des entreprises arrêté par les élus.

n° 2023/110

Objet: CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET ATELIERS A ST MARTIN-LES-EAUX
Signature des marchés – lots 1 – 2 – 5 et 6

CONSIDERANT la consultation dans le cadre d'un appel d'offres réalisée le 10/10/2023 pour les lots 5 – 6 et 10.

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 16/11/2023.
CONSIDERANT l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le classement des entreprises.

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions

AUTORISE la signature du marché avec l'entreprise suivante :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – VRD – Espaces verts	BUECH DURANCE TRAVAUX	148 669,10 €

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 2 – Gros Œuvre - Maçonnerie	Ets PESCE & Fils	332 003,67 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures et extérieures	ELLY Menuiserie	137 488.63 €
Lot 6 – Doublage – Isolation – Cloisons – Faux Plafonds	SARL AIB	78 560,76 €


AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires au marché.

DIT que le lot 10 est déclaré infructueux.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231218-DELIB_2023_111-DE

Séance du 18 décembre 2023

n° 2023/111

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 31

▪ Date de la convocation : Le 11/12/2023
▪ Date d'affichage : Le 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la salle polyvalente Henri Laugier, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Mathias GUIBERT, Conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, Conseiller communautaire de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de STE CROIX A LAUZE
M. Thibault DALLAPORTA, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARI
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Isabelle GRENUT
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : M. Muriel GARAU

Objet : PLACEMENT DES EXCEDENTS

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

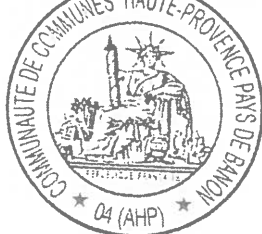
CONSIDERANT sa délibération n°2023/68bis relative au placement des excédents de la CCHPPB.

CONSIDERANT la demande de la Préfecture d'apporter des précisions sur la provenance de ces excédents.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

PRECISE que les excédents de la CCHPPB proviennent de la vente de biens de son patrimoine immobilier.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

